





**Avis d’appel à la concurrence et descriptif Marché**

**pour la réhabilitation d’un bâtiment et aménagements extérieurs**

**dans le cadre de la réalisation d’un parcours de découvertes sensorielles des animaux de la Ferme**

Cahier des charges (marché de travaux)

Règlement de consultations,

Critères de sélection

**Consultation en 9 lots**

**avec possibilité de répondre à un seul ou plusieurs lots**

Juin 2020

Contact : Emmanuel Mosse – Directeur complexe Ferme de Chosal

e.mosse@aapei-epanou.org



**A – Contexte du marché de « réhabilitation d’un bâtiment existant et aménagements extérieurs»** dans le cadre de la réalisation d’un parcours de découvertes sensorielles des animaux de la ferme de l’ESAT de la Ferme de Chosal. Projet soutenu par les Fonds européens FEADER.

L’ESAT (établissement et service d’aide par le travail) de la Ferme de Chosal est situé à Copponex en Haute-Savoie entre Annecy et Genève.

L’établissement accueille 63 travailleurs handicapés (déficiences intellectuelles et difficultés psychiques) sur 5 domaines d’activités :

* Maraîchage,
* Horticulture,
* Paysage et Environnement,
* Atelier de conditionnement et Eco-Boutique,
* Ferme Pédagogique et Tourisme.

La Ferme souhaite renforcer son développement à venir sur la demande touristique du territoire et plus particulièrement sur l’éco-touristique (soit un tourisme pédagogique et de découverte, d’expériences à vivre). Tourisme à destination d’un large public familial et des groupes en visite. Il s’agit aussi de se positionner clairement sur l’offre en tourisme adapté, tourisme accessible au public en situation de handicap et plus largement à toutes les personnes habituellement éloignées de ce type d’offres (les personnes avec handicap mais aussi les personnes fragilisées au niveau social, les personnes âgées, les enfants en bas âges,…).

Comme il existe une demande de nature, nous savons par retour d’expérience, qu’il existe aujourd’hui une « demande d’animaux ».

Les animaux de la Ferme sont souvent des compagnons de vie, des confidents (intéressants pour les équilibres psychologiques) mais restent aussi de bons médiateurs pour l’éducation des enfants (apprentissage des gestes et postures de base : relationnel adapté, confiance dans l’autre, diversité naturelle des espèces, sécurité des gestes et postures,…).

Les offres de type Zoo, parc d’observation existent, des Fermes pédagogiques proposent des contenus et séquences sensoriels, mais rares sont les propositions où l’on peut circuler librement, toucher, caresser, faire un câlin pour mieux comprendre, « les sens en éveils », ce que l’animal peut et veut partager, ce que l’on peut apprendre sur soi par l’animal.

**La Ferme de Chosal crée en 2020 un parcours de découvertes sensorielles des animaux de la ferme**

L’espace, autour d’une déambulation de près de 300 mètres, permettra à tous les publics d’approcher les animaux de la ferme afin de mieux les connaître, mieux les respecter (bienveillance), peut-être mieux les élever pour ceux qui seraient intéressés.

L’objectif est surtout de permettre la rencontre, l’émotion et le contact sensoriel avec l’animal.

**B- Objet  et cadre général du marché :**

Le marché concerne la réhabilitation d’un vieux bâtiment et la création d’un cheminements de découverte des animaux accessible aux personnes à mobilité réduite (sente d’un mètre vingt de large) qui traversera différents enclos et parcs de visites des différentes espèces de la ferme.

La réhabilitation du bâtiment de l'ancien transformateur électrique, future "maison des câlins" consiste en l'aménagement d'une salle d'accueil et d'un local de stockage au rez de chaussée et d'un bureau non accessible au public au 1er étage.

Le projet prévoit également la démolition de l'appentis existant en façade sud, l'amenée et le raccordement des réseaux présents sur le site jusqu'au bâtiment, le changement des menuiseries extérieures bois, le bouchement maçonné en retrait des percements liés au départ des anciennes lignes électriques, la construction d'un nouvel escalier extérieur protégé par une charpente recouverte d'une toiture en acier galvanisé, des reprises ponctuelles des façades en continuité avec l'existant, l'aménagement de deux volières.

Sur le Marché, on trouve trois espaces distincts répartis pour cette consultation en 9 lots lots  :

* La réabilitaiton de l’ancien bâti ( lots de 1 à 7)
* Un chemin de circulation accessible aux Personnes à Mobilités Réduites (lot 8)
* Un cheminement sur Ponton de type passerelle avec filets lui aussi accessible aux Personnes à Mobilités Réduites (lot 9)

**C – Conditions Générales et constitution du marché :**

**Le marché est donc constitué de 9 lots avec la possibilité de répondre à un seul ou plusieurs lots.**

Possibilité donnée à chaque fois aux entreprises de proposer des solutions et réalisations techniques plus pertinentes en lien avec les fondements et enjeux du projet en rapport avec le projet global éco-touristique de la Ferme, l’optimisation des coûts.

La visite sur site est obligatoire pour bien mesurer les contraintes physiques de la réalisation et les attentes du maître d’ouvrage. Merci de respecter les protocoles réglementaires COVID 19

Les présentations visuelles qui accompagnent le cahier des charges (plan de masse, dessin des circulations, photos du bâtiment …) ne sont en rien contractuelles et sont là pour établir l’offre de prix

Le candidat doit faire ses offres en respectant les règles de l’art : il devra veiller à vérifier et recalculer si besoin par ses soins et sous sa responsabilité tous les calculs et aspects techniques notés des travaux et ouvrages.

Le maître d’ouvrage ne devra être nullement inquiété.

Le(s) prestataire(s) (lot 8, cheminements PMR et lot 9 cheminement en hauteur dans filets) devra (ont) présenter son projet avec des croquis sur la base et le principe du plan masse du parcours. Merci de détailler l’échelle, les spécificité des matériaux, caractéristiques techniques, origine des matériaux en substrats, conditions de mise en œuvre …).

Le projet pourra être accompagné de photos de réalisations antérieures pour témoinger du savoir-faire.

En parallèle du travail réalisé par les prestataires retenus, il est à noter que la Ferme de Chosal réalisera sur le parcours certains travaux en régie sur les cheminements et la créations d’enclos pour les animaux.

**Contexte particulier de ces travaux** : en raison du COVID 19 (et des activités économiques qui doivent reprendre) il serait imortant de réaliser ces travaux en Août ou tout début septembre 2020. Cette possibilité est un plus dans la notation et le choix final de l’entreprise. Toujours en raison du COVID 19, les entreprises s’engagent à respecter scrupuleusement les consignes de la ferme et les distanciations nécessaires

Par ailleurs, certains travaux peuvent se réaliser avec la présence des animaux de la Ferme Pédagogique . Une attention particulière sera demandée pour veiller aussi à la sécurité du cheptel (bonne fermeture des espaces clos par exemple).

**D- Descriptif du marché :**

* **Par simplication de lecture, pour les lots de 1 à 7** voir les descriptifs proposées par lots par l’architecte dans les DQE respectifs.
* **Lot 8 :** Aménagement des cheminements au sol, accessibles aux personnes à mobilités réduites

Le parcours au sol d’une largeur de 120 cm, aux normes PMR, < 4% fait 70 mètres de longs il fait jonction avec le passage aérien sur pilotis (lot 9)

* Prévoir décaissement de la terre végétale avec stockage terre végétale pour les finitions et aménagements paysagés de fin de chantier.

Décaissement léger avec les déblais et remblais nécessaires.

Le chemin d’accès est compacté sur Bidim classe 4 en fond de couche et 15 cm de 0,60 et 5cm de finition en 0,6.

* Prévoir des passages d’eau enterrés si le chemin fait écran au terrain naturel (blocage de ruissellements)
* Prévoir un cheminement en bêton de 4 mètre de long sur le cheminement PMR pour le passage d’engin agricole (évacuation fumier, livraison foin)

**Lot 9 :** Aménagement des cheminements en hauteur, sur pilotis et filets accessibles aux personnes à mobilités réduites, escaliers de jonction avec la Mare.

**Contexte particulier de réalisation de ce lot :**

Les travaux doivent s’effectuer le plus rapidement possible pour permettre les aménagements au sol réalisés par la Ferme de Chosal (Mare et divers enclos, circulation inférieure)

Possibilité de réaliser ces travaux sans contraintes particulières car la zone concernée n’est pas une zone d’activité. Accès chantier indépendant.

**Création du parcours aérien sur Pilotis (**descriptif)

La proposition s’organisera en fonction du terrain et des ancrages possibles, l’entreprise doit au préalable faire les sondages et estimatifs d’implantation avant chiffrage de la proposition.

La déambulation proposée devra être pratiquée sans équipement individuel de protection (type baudrier avec longe).

Pour ce lot le constructeur se chargera de la mise en conformité des structures.

Les frais de bureau de contrôle sont à prévoir par le constructeur.

Les variantes sont acceptées et doivent être soumises à l’avis du maître d’ouvrage.

L’ensemble des documents de réalisation et de construction, les pièces en lien avec les normes en vigueur et les avis des bureaux techniques, doivent être transmis avec le dossier à la remise de l’offre au maître d’ouvrage.

* L’offre concerne la réalisation d’un parcours aérien de 50 mètres de longs d’une largeur de 140 cm, aux normes PMR, < 4% de pente. Il fait jonction avec la cour de la ferme et la sortie du parcours. La hauteur du passage aérien est comprise entre 2 et 3 mètres de hauteur.

La structure pilotis et platelage, est en bois issu des forêt renouvelables ou locales.

Les gardes corps est en filet maille 50/50, à hauteur de 1M

* L’offre doit aussi comprendre la fourniture et la pose d’un escalier bois entre l’espace Mare et la passerelle.

**E - Procédures**

**Le présent dossier de consultation sera disponible sur le site internet de la Ferme de Chosal** ou remis aux prestataires en main propre à compter du jeudi 11 Juin

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter M Mosse Emmanuel Directeur de l’ESAT de la Ferme de Chosal au 00 33 450 44 12 82 ou par mail e.mosse@aapei-epanou.org

**Modalités de réponses**

Date limite de réception des offres : le vendredi 3 Juillet 2020 à 12h   
Les offres seront adressées sous enveloppe par courrier à :

M le directeur de l’ESAT de la Ferme de Chosal – 98 route de l’usine 74 350 Copponex (France)

Les candidats fourniront les informations et références suivantes :

* Proposition financière (montants exprimés en HT et TTC) par lot suivant un détail par support de communication à présenter dans le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) joint
* Tous éléments d’appréciations de la proposition : mode opératoire et compétences dédiées (matériels, disponibilité RH, …), engagement sur un planning de travail, ...
* Prise en compte des fondements et enjeux globaux du projet et des projets particuliers de la Ferme de Chosal (gestion des déchets, propreté chantier, sécurité, …). Une attention particulière sera portée à la qualité des réponses en écho aux attentes et phasage avec la présentation du projet présenté en introduction de ce cahier des charges

Rétro planning :

- Choix des entreprises : le lundi 6 Juillet 2020 lors du comité de séléction avec l’architecte, le directeur de la ferme et la responsable de la ferme pédagogique.

- Notification du marché et réponse aux candidats le 7 Juillet 2020

- Début des travaux suivant disponibilités des entreprises mais les travaux et disponibilités des entreprises pendant l’été et en septembre sont un plus pour la sélection

**- Modalités de paiement**

Le paiement sera effectué par chèque ou virement bancaire.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Le prestataire qui souhaite le versement d’un acompte devra le prévoir dans le devis ou le notifier dans le DQE de son lot.

Le total de l’acompte ne pourra pas excéder 30% du coût total de la prestation. Le solde sera versé à la livraison de l'ensemble des supports.

**F - Les critères de jugement sont les suivants** :

* Prix : **10/20 de la note**
* Qualité du dossier en réponse et propositions techniques : **4/20**
* Prise en compte des fondements et enjeux (phasage avec le mémoire), dont pratiques environnementales, disponibilité en été, : **3/20**
* Mode opératoire et compétences dédiées (références sur chantiers similaires) : **3/20**

G – Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- L'acte d'engagement (AE)

- Le DQE

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- La série de plans, schémas et croquis, établis par l’architecte

- Le calendrier détaillé d'exécution (à fournir par l’entreprise)

- Le mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise.

-

# H - Assurances

tout titulaire d’un lot doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

Il doit donc contracter :

* une assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1240 à 1242 du Code civil, garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux.
* une assurance au titre de la garantie décennale couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792, 1792-1, 1792-2, 1792-4 et 1792-4-1 du Code civil.